

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Yoann GRALL, Thierry RICHARDEAU, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Anne AUBIN-SICARD, Thierry GANACHAUD, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Isabelle CADOU, Loïc PERON, Noël VERDON, Adeline AUBERGER, Lionel GAZEAU, Christian GUENION, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Thierry COUILAUD, Stéphane BOUILAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLOU, Lionel PAGEAUD, Jean-François FRUCHET, Arnaud PRAILE, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD

Excusés représentés :

Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH représentée par Daniel LAIDIN
Pascal MORINEAU représenté par Philippe BRIAUD
David BELY représenté par Pascal THIBAULT
Jean-François PEROCHEAU représenté par Bernard GAUVRIT
Loïc CHUSSEAU représenté par Pascal MONEIN
Bernard LANDAIS représenté par Jacky MARCHETEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Miguel CHARRIER ayant donné à Guy PLISSONNEAU
Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy AIRIAU
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Alexandra GABORIAU ayant donné pouvoir à Manuel GUIBERT
Mauricette MAUREL ayant donné pouvoir à Noël VERDON
Christophe HOGARD ayant donné pouvoir à Patrice PAGEAUD
Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Excusés :

Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Thomas GISBERT de CALLAC, François PETIT, Jean-Pierre CHAPALAIN, Philippe RUCHAUD, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Alain ROCHEREAU, Jacques GAUTIER, Pascal PAQUEREAU, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYEN, Anthony BONNET

Date de convocation : 4 décembre 2025

Membres en exercice : 62

Présents : 39

Votants : 47

Budget primitif 2026 – Budget annexe « Coopérations internationales »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-4 relatif à l'évaluation sincère des recettes et des dépenses des budgets et les articles L2312-1 à L2312-4 sur les modalités de vote des budgets,

Vu l'instruction budgétaire comptable M57, notamment le tome II, titre 1 Chapitre 1^{er} & 3.2,

Vu la délibération D178-COS171224 du 17 décembre 2024 portant création d'un budget annexe pour la gestion comptable des opérations de coopérations internationales,

Considérant les prévisions budgétaires 2026 à inscrire dans le cadre des opérations de coopérations internationales,

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de budget 2026

Le budget annexe s'élève à 829 572,89 € en dépenses et en recettes.

Il se décompose entre la section de fonctionnement à hauteur de 348 917,89 € et la section d'investissement pour 480 655,00 €.

Il se structure autour des deux programmes d'actions engagés au Liban :

- Opération 1 : ARAYA
- Opération 2 : ZAHLE

En fonctionnement : 348 917,89 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
75-Autres produits de gestion courante	348 917,89 €
TOTAL PRODUITS	348 917,89 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
011-Charges à caractère général	311 481,89 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	31 436,00 €
65-Autres charges de gestion courante	6 000,00 €
TOTAL CHARGES	348 917,89 €

En investissement : 480 655,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00 €
13 - Subventions	430 655,00 €
TOTAL PRODUITS	480 655,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	22 600,00 €
21 - Immobilisations corporelles	408 055,00 €
TOTAL CHARGES	480 655,00 €

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **Approuver** le budget annexe 2026 proposé par Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget annexe 2026 proposé par Monsieur le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance



Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).